

Prisons : un autre modèle est possible.

L'état déplorable des prisons françaises a suscité un mouvement de fronde de la part des syndicats de la magistrature ainsi que des services pénitentiaires. Ce mouvement résulte du désarroi des personnels, confrontés à des conditions de travail dangereuses, difficiles et indignes et par l'actualité récente concernant le nombre inquiétant de suicides de détenus (91 depuis le début de l'année), dont celui du détenu mineur à la prison de Metz-Queuleu le 6 octobre.

Le gouvernement, par la voix de Rachida Dati, ne recherche en aucun cas le dialogue constructif pour la mise en place de sa politique d'enfermement systématique que ce soit avec les syndicats ou au Parlement.

L'appel au blocage général des prisons pour la journée du 13 novembre est levé contre la promesse d'augmentation des effectifs, mais ne nous y trompons pas, la politique autoritaire du gouvernement est en marche.

Cette politique menée depuis 2002 met les prisons françaises en surcharge avec une augmentation des détenus de 22,3% depuis cette date. Un rapport de l'ONU dénonce les conditions de détention, notamment la surpopulation carcérale avec un taux d'occupation de 120% et remet en cause la pratique de la détention préventive comme moyen de pression sur les accusés. Cette surpopulation a de graves effets sur la santé des détenus dont le taux de suicide est supérieur à la moyenne nationale. La politique sécuritaire du gouvernement se constate également d'un point de vue budgétaire. En 2008, 1,23 milliards d'euros sont destinés à la sécurité en prison contre 163 millions pour la réinsertion. Dans le domaine médical, le gouvernement opte pour une politique de régression avec la suppression des hôpitaux de proximité et une loi qui tend à supprimer le secret médical. Le gouvernement présente une énième réforme dont la mesure phare est le développement de l'assignation à résidence avec placement sous bracelet électronique qui, aujourd'hui, se heurte encore à des limites techniques. Une loi pénitentiaire vise à faire enfin de la prison un outil de réhabilitation et un instrument juridique assurant la protection effective d'un détenu reconnu comme sujet de droits.

À l'heure actuelle, seule une refonte complète de la prévention de la délinquance, de la politique d'application des peines et du système carcéraux, notamment par la systématisation de peines alternatives à l'incarcération, peut sortir les prisons françaises du marasme. Les associations dont les crédits sont de plus en plus réduits par le gouvernement doivent prendre une place encore plus large dans le monde carcéral. Le MJS revendique un accès à la culture pour l'ensemble des détenus, la suppression de l'ERIS, une augmentation des effectifs hospitaliers et psychiatriques, et le respect des droits fondamentaux en prison. Nous devons faire de la mission de réinsertion une tâche centrale. Pour finir nous considérons que la libération et la prise en charge des personnes ; dont l'état psychique est incompatible avec l'incarcération, est indispensable.